

HIVER 2007



UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE

VOICI NOS NOUVELLES COORDONNÉES

(450) 242-1125 • info@apcor.ca

www.apcor.ca

277, ch. Knowlton

Lac-Brome, Québec, JOE 1V0

ISSN 1708-1645 Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Le Corridor appalachiën (ACA) est un organisme de conservation sans but lucratif qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches.

Par le biais d'une stratégie de conservation transfrontalière, l'ACA procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région dans une perspective de développement durable.

L'ACA offre une assistance technique, des conseils et de l'expertise aux organismes de conservation et aux intervenants qui partagent sa vision. L'ACA organise des activités de sensibilisation à la conservation pour les propriétaires, les organismes de conservation et le public en général.

LA NATURE PROTÉGÉE À JAMAIS

Un don écologique à Sutton

En décembre 2006, Lynette Enevoldsen Len et Catherine Gale ont pris la décision de faire le don d'une partie de leur propriété à l'Association de conservation du Mont Écho (ACME). Cette initiative assure à jamais la protection de leur forêt. « J'ai le sentiment que notre don profitera à la faune qui recherche un couvert forestier pour se déplacer d'une vallée à l'autre » soutient madame Enevoldsen Len. « Je souhaite que notre contribution au maintien des habitats fauniques de la région inspirera d'autres propriétaires à conserver des corridors naturels sur leur propriété ».

C'est avec grande fierté que l'ACME a accepté ce don. L'organisme possède dorénavant deux milieux naturels dans la région des monts Sutton. « Les dons accomplis par ces propriétaires profitent à toute la population », affirme Charles Weldon, le président de l'ACME. « Cette propriété a été donnée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Nous espérons que les gens reconnaissent la richesse inestimable de nos milieux naturels et décideront également d'y participer généreusement par le biais du don d'une partie de leur propriété ou d'une servitude de conservation ».



... Et une première réserve naturelle pour Lac-Brome

Il y a plus d'un an que Marcel Gaudreau et Monique Vermette étudient avec l'ACA les différentes options qui pourraient mener à la protection d'une partie de leur propriété de la ville de Lac-Brome. Leur réflexion les a mené à la signature d'une entente de conservation avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs en janvier 2007, dans le cadre de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ce sont 4,4 hectares (10,9 acres) d'aires naturelles qui seront protégées à jamais par le biais d'une réserve naturelle en milieu privé. « Nous voulions protéger ce boisé qui nous tient beaucoup à coeur, mais aussi demeurer propriétaire » explique monsieur Gaudreau. « Parce qu'il n'y a aucun organisme de conservation à qui nous aurions pu faire le don d'une servitude de conservation près de chez nous, la réserve naturelle nous a paru être la solution idéale ».

On retrouve sur cette réserve naturelle une forêt mature diversifiée dont certains spécimens ont plus de 90 ans. La proximité avec la rivière Yamaska Sud-Est favorise une riche biodiversité. Les biologistes qui ont effectué les inventaires ont également noté des secteurs en périphérie qui étaient favorables à la présence de certaines espèces à statut précaire, dont la tortue des bois.

INITIATIVES EN CONSERVATION

Une stratégie de conservation transfrontalière pour le Québec et le Vermont

Une douzaine d'organismes de conservation du Québec et du Vermont se sont rencontrés le 13 décembre dernier dans le but de travailler ensemble pour accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de conservation pour les Montagnes Vertes du Canada et des États-Unis. Au Québec, ce segment des Appalaches inclut le territoire sur lequel l'ACA poursuit ses actions de conservation.

Tel qu'illustré sur la carte, le corridor naturel formé par les Montagnes Vertes se poursuit bien au-delà de la frontière canadienne. La viabilité des populations animales et végétales qui habitent ce segment des Appalaches dépend donc des efforts de conservation de l'ensemble des collectivités environnantes. La stratégie transfrontalière de conservation est basée sur une collaboration réelle entre les partenaires québécois et du Vermont et favorisera sans aucun doute la préservation des derniers grands milieux forestiers non fragmentés de cette région.

L'alliance entre les organismes canadiens et américains constitue donc une excellente nouvelle pour la protection des milieux naturels

des Montagnes Vertes. Partenaires pour la préservation de nouveaux milieux naturels dans le corridor appalachiën, ces organismes auront tout le loisir de mettre en commun leur expertise scientifique, leurs connaissances des communautés locales, leurs outils promotionnels, ainsi que leurs ressources humaines et financières. Pour donner suite à l'initiative, une deuxième rencontre est prévue au printemps prochain.



Carte : conception de Charlie Bettigole

L'ACA participe à la Commission régionale de l'Estrie sur les ressources naturelles et le territoire

Issue des recommandations de la commission Coulombe, la Commission régionale de l'Estrie sur les ressources naturelles et le territoire entre officiellement en fonction en février 2007. Sa mission est de soutenir et de promouvoir le développement durable et la mise en valeur du milieu forestier. Agissant à titre de comité consultatif pour la conférence régionale des élus de l'Estrie, la Commission est constituée de 16 commissaires représentant les organismes utilisateurs ou associés au milieu des ressources naturelles de la région.

Francine Hone, directrice générale de l'ACA, a tout récemment été nommée sur la Commission à titre de représentante du volet de

l'environnement et de la conservation. Biologiste reconnue dans le domaine de la conservation des milieux naturels, la représentante de l'ACA participera à l'identification des objectifs régionaux de protection et d'aménagement écosystémique de la forêt. Une section du site web de l'ACA présentera les dossiers et les communiqués de presse en lien avec la nouvelle Commission.



Les défis de la forêt privée

Louise Gratton et Francine Hone, respectivement administratrice et directrice générale de l'ACA, ont publié l'automne dernier un article sur la conciliation des multiples usages qui peuvent être faits de la très convoitée forêt privée. L'article révèle que les bénéfices écologiques et socio-économiques d'une planification forestière suivant les principes de la conservation sont nombreux. Les auteurs discutent entre autres de l'importance globale des milieux forestiers méridionaux, des outils de foresterie durable et de l'impact positif d'une planification du développement et de la conservation à l'échelle du paysage.

Selon Mesdames Hone et Gratton, le développement d'une économie durable doit être basé sur une diversité d'activités qui répondent aux besoins de la communauté et des individus, tout en assurant la protection et le maintien du capital naturel. À cet égard, les nouveaux défis des communautés riches en milieux naturels de tenure privée seront sûrement de conjuguer les différentes utilisations possibles de la forêt que sont, entre autres, l'exploitation forestière, la conservation et l'émergence d'un tourisme associé aux

milieux naturels.

Puisque ces usages semblent à prime abord conflictuels, les auteurs discutent de nouvelles pistes à explorer, telles que la conservation volontaire, les servitudes de conservation forestières, la certification forestière, la diversification des produits et des services de même que l'écotourisme. Ces pistes ont l'avantage de concilier au moins deux usages recherchés.

Les auteurs sont d'avis que seule une utilisation durable des ressources naturelles qui tient compte à la fois des besoins socio-économiques et des principes de conservation à l'échelle du paysage pourra maintenir les communautés en harmonie avec la biodiversité.

Vous pouvez lire l'article dans l'édition d'Automne 2006 de la revue Téoros, ou, le consulter sur le site web de l'ACA, dans la section des communications.

OUTILS POUR MIEUX PLANIFIER LA CONSERVATION

Les réserves naturelles en milieu privé : une option de conservation

Un propriétaire intéressé à protéger sa propriété évalue généralement les options de conservation qui s'offrent à lui, en fonction de ses objectifs personnels. Lorsqu'il tient à demeurer propriétaire, il peut choisir parmi deux options : la servitude de conservation et la réserve naturelle privée. Toutefois, en vertu du Code Civil, pour appliquer une servitude de conservation sur une propriété, celle-ci doit présenter un lien avec une propriété (le fonds dominant) appartenant à un organisme de conservation ou au gouvernement. Si cette exigence ne peut être rencontrée, la réserve naturelle est une option à considérer.

Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, une propriété peut être désignée « réserve naturelle » par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs si elle

présente des caractéristiques d'intérêt biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager. Un propriétaire peut faire lui-même la demande d'une réserve naturelle ou en collaboration avec un organisme de conservation de son choix. Comme pour une servitude, une réserve naturelle limite certains usages de la propriété jugés non compatibles avec la conservation. Cette option donne aussi accès à certains avantages, comme par exemple, une réduction des taxes foncière et scolaire.

La servitude de conservation et la réserve naturelle visent le même objectif, soit, la protection des milieux naturels. C'est au propriétaire de choisir ce qui lui convient le mieux. Pour en savoir plus sur ces options de conservation et sur leur application, nous vous invitons à communiquer avec l'ACA.

Nouvelles brèves

L'ACA inaugure ses nouveaux locaux à Lac-Brome (Knowlton)

L'équipe de l'ACA débute l'année 2007 dans de nouveaux locaux, situés dans la municipalité de Lac-Brome, sur le chemin Knowlton. L'organisme, qui a vu le jour en 2002, connaît depuis ses débuts une expansion importante. Depuis l'arrivée de l'ACA, le nombre de milieux naturels protégés dans le corridor naturel des Appalaches est passé de quelques centaines d'hectares à plus de 7000 hectares en 2006. De nombreux nouveaux partenaires locaux se sont greffés à l'initiative, ce qui a mené à un agrandissement notable du territoire initial. Avec une diversité d'employés, de bénévoles et de partenaires qui évoluent au sein de l'ACA, l'organisme a cru bon déplacer ses bureaux au coeur de ce nouveau territoire. Les quartiers généraux de l'organisme sont maintenant plus accessibles aux 12 membres affiliés et aux nombreux collaborateurs qui proviennent de l'Estrie, de la Montérégie et de Montréal.

L'ACA a déposé un mémoire sur le plan d'urbanisme de la Ville de Sutton

L'ACA a présenté un mémoire à la consultation publique sur le projet de règlement portant sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Sutton. Vous pouvez consulter le mémoire et les détails des recommandations sur le site web de l'ACA (www.apcor.ca).

Une activité de l'ACA à ne pas manquer !

Son boisé : bien le connaître pour mieux l'aménager

Le samedi 10 mars, de 13h à 17h, 101, place de la Mairie, Stukely Sud

Infos et inscriptions : Annie Goyer (ACA) : annie.goyer@apcor.ca / (450) 242.1125